



**Commune de Pomérols
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT -
ARRONDISSEMENT DE BÉZIERS**

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt six, le Vendredi 05 juin 2026 à 12h45 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Jean-Louis LANET, Jean Louis LAUX, Jean-Luc LAVERGNE, Christian RIBIERO, Sébastien MACIA.

Mmes Ana BAYONA, Mme Céline CAPDIVILA, Mme Laure DEMARCQ, Fabienne FABRE, Marie GARCIA, Brigitte PRENAT, Sylvie SALVADOR, Marie-Line THIEULES,
Mme Isabelle CAUSSANEL, Service administratif de la Mairie de Pomérols

Procuration

Mr Sylvain GIMENEZ a donné procuration à M. Laurent DURBAN

Mr Thierry SICARD a donné procuration à Mme Céline CAPDIVILA

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à M. Sébastien MACIA

Mr Christian GARDET a donné procuration à Mme Marie GARCIA

M. le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence à ce conseil municipal exceptionnel. Il rappelle qu'au niveau national, les communes ont l'obligation de procéder à l'élection des grands électeurs ce jour en vue des élections sénatoriales, qui se tiendront le 27 septembre 2026.

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA comme secrétaire de séance : **Adoption à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

- 1. Election sénatoriale 2026 : Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune**
- 2. Délibération portant election des membres au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

1/ Election sénatoriale 2026 : Désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune

M. le Maire rappelle que, conformément aux dispositions des articles **L. 289** et **R. 133** du Code électoral, le conseil municipal est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de participer aux élections sénatorial. L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire indique que 2 listes ont été déposées :

La 1^{ère} : Ensemble Poursuivons l'Elan engagée composée :

- M. DURBAN Laurent
- Mme CAPDIVILA Céline
- M. LANET Jean Louis
- Mme FABRE Fabienne
- M. LAUX Jean Louis
- Mme THIEULES Marie- Line
- M. SICARD Thierry
- Mme SALVADOR Sylvie
-

Le 2^{ème} : Pomérols à l'unisson composée :

- M. MACIA Sébastien
- Mme ROBERT Nathalie

M. le Maire nomme 4 accesseurs : M. Jean Louis LAUX et M. Christian RIBEIRO, M. Sébastien MACIA et Mme Ana BAYONA.

M. le Maire prend place devant l'urne afin de présider les opérations de vote. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux. À l'appel de leur nom, chaque conseiller se rend successivement dans l'isoloir pour accomplir son vote, puis dépose son bulletin dans l'urne. Les bulletins de vote sont disposés sur une table placée à proximité de l'isoloir.

Une fois le scrutin clos, les assesseurs procèdent publiquement au dépouillement des bulletins de vote, sous le contrôle de M. le Maire, conformément aux dispositions du Code électoral.

À l'issue du dépouillement, M. le Maire proclame les résultats du scrutin :

- **Liste conduite par M. Laurent DURBAN : 17 voix.**
- **Liste conduite par M. Sébastien MACIA : 2 voix.**

La liste conduite par M. DURBAN obtient donc 5 sièges

Compte tenu de ces résultats et conformément aux règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les délégués et suppléants élus sont les suivants

Les élus titulaires sont :

- M. DURBAN Laurent
- Mme CAPDIVILA Céline
- M. LANET Jean Louis
- Mme FABRE Fabienne
- M. LAUX Jean Louis

Les élus suppléants sont :

- Mme THIEULES Marie- Line
- M. SICARD Thierry
- Mme SALVADOR Sylvie

2/ Délibération portant élection des membres au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

M. le Maire rappelle que, lors d'une précédente séance du conseil municipal, les membres avaient décidé, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée pour la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

Toutefois, les services de l'État ont indiqué que cette désignation devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret. Il convient donc de procéder à une nouvelle élection.

M. le Maire précise que la liste de candidats présentée est identique à celle retenue lors de la précédente délibération le 21 avril 2026, à savoir :

Christian RIBEIRO – Fabienne FABRE- Sylvie SALVADOR- Ana BAYONA- Brigitte PRENAT.-Nathalie ROBERT.

M. le Maire invite chaque conseiller municipal à se présenter successivement dans l'isoloir afin de procéder au vote.

À l'issue des opérations de vote, les deux assesseurs, M. Sébastien MACIA et Mme Ana BAYONA, procèdent au dépouillement des suffrages sous la présidence de M. le Maire.

À l'issue du dépouillement, M. le Maire proclame les résultats du scrutin :

- **Liste complète : 19 voix.**

En conséquence, les membres de la liste complète sont déclarés élus pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.).

La séance est levée à 13H25



Céline GAPPDIWILA
Secrétaire de séance.

